

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 juin 2009

ETAIENT PRESENTS ou REPRESENTES MM. GODDE, CAMACHO, FADY
MMES SONNERY, LEROUX,
MM. ROBIN, DURET, TRONCY, RAUSCH, DUMAS, CARRON, GAUDET DIT TRAFIT
ETAIT EXCUSEE : Mme CARRON
ETAIT ABSENTE : Mme GRILLOT

I – Approbation du Procès-verbal du 19 mai 2009

M ROBIN souhaite qu'une modification soit apportée sur le compte rendu de la séance du 19 mai
OBJET : *Difficultés rencontrées à l'occasion du refus donné pour l'inscription d'un enfant domicilié à MOIRE* : à savoir: « le conseil municipal ayant entendu les raisons pour lesquelles un refus a été donné, approuve à l'unanimité : Le texte sera modifié dans ce sens, le Conseil Municipal, donne son assentiment tacite à cette décision »

II - COMMISSION VOIRIE

Une réunion de la Commission est fixée le 29 juin 2009 pour mettre à jour l'identification de la voirie à savoir : chemins privés, voies communales, voirie communautaire, chemins ruraux.

Le chantier de la CROIX METRA est terminé

EPAREUSE : Un courrier sera adressé à Monsieur Eric CHARTOIRE l'invitant à mettre son tracteur en conformité aux directives prescrites par le code de la route.

III - COMMISSION BATIMENTS

MM GODDE FADY et DUMAS se réuniront afin de finaliser la liste des ERP, des espaces publics et le plan de cheminement entre les différents ERP pour répondre à la demande de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Une porte de fermeture des WC publics a été installée.

Les plans du projet « Sanitaires Ecole » sont validés, le permis de construire sera déposé avant fin juin.

Monsieur le Conservateur des Antiquités et objets d'art du Rhône a effectué une visite de l'Eglise à la demande de Monsieur le Maire, il y a lieu de traiter tous les bois de l'Eglise. Ces travaux sont subventionnables auprès de la D R A C. Un dossier sera établi.

PROJET ECOLE NUMERIQUE Monsieur FADY informe que la commune s'est inscrite au plan départemental ECOLE NUMERIQUE, qui dans le cas où, la Commune est retenue, permettra le versement d'une subvention destinée à financer le projet numérique de l'Ecole (ordinateurs, tableaux interactifs, etc...)

IV - COMMISSION SOCIALE

Madame SONNERY fait part des points suivants :

LE CLUB DES HUIT : augmentation en 2008 de 20 % du taux de participation par rapport à 2007
Une convention a été établie entre le CLUB DES HUIT et CAP GENERATION

Projet ACCUEIL INFORMEL pour les adolescents est relancé avec CAP GENERATION

VI- COMMISSION AGRICOLE

Aucun fermier n'était présent à la réunion du 30 mai 2009 en Mairie

VI – QUESTIONS DIVERSES

Le planning des réunions du CM pour la période de septembre à décembre 2009 est remis en séance

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire l'opération chèque Loisirs Bagnolais

DROIT DU PLACE DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Le seul commerçant installé sur le marché hebdomadaire a demandé à Monsieur le Maire , que soit revue sa participation annuelle fixée à 180 € en 2008.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 100 € la redevance d'occupation du domaine public pour la période du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.

Un défibrillateur sera installé en Mairie début juillet 2009, deux sessions de formation sont mises en place par la communauté de communes pour les associations sportives. M. DURET Gérard fera si nécessaire une formation lors de l'installation de l'appareil

ASSOCIATION ACTION INNOCENCE (Association loi 1901) ayant pour action la pédophilie sur INTERNET, Monsieur le Maire fait part de son intention de participer à différentes actions de cette association. Ces actions sont destinées aux enfants (remise de tapis souris, affiches....) Le conseil municipal ne formule aucune objection à ce projet.

FERMETURE DE L HOPITAL D ALIX Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers émanant de la Mairie d'ALIX se prononçant contre la fermeture de cette Hôpital Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Président des Hospices Civils de LYON pour exposer les raisons de ce soutien.

Commune de OINGT, la commune de Oingt fait part de la mise en place d'une souscription en faveur de la région Castel Di Tora, qui a subi un violent séisme. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, rejettent cette demande.

Compte-rendu affiché au tableau officiel
Le 19 juin 2009.